



POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE AUX ACTIVITÉS SPORTIVES



POUR LES JEUNES DE MOINS DE 18 ANS

La Municipalité de Terrasse-Vaudreuil offre à ses citoyens la possibilité de faire une demande annuelle de remboursement de frais d'inscription pour différentes activités sportives.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Seuls les enfants âgés de moins de 18 ans dont au moins l'un des parents est résident de Terrasse-Vaudreuil sont admissibles au remboursement.

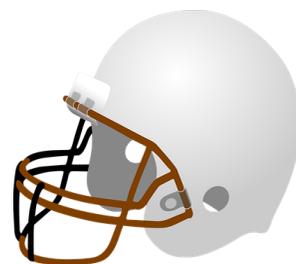
Une seule demande par année fiscale, par enfant, peut être présentée.

Le remboursement équivaut à 50 % du montant déboursé jusqu'à concurrence d'un remboursement maximal de 50 \$.

Le remboursement est octroyé si l'activité pratiquée figure à la Liste des sports admissibles à la Politique d'aide financière aux activités sportives.

Afin d'obtenir le remboursement, le parent doit présenter une preuve d'inscription à l'hôtel de ville comprenant les informations suivantes :

- ⇒ Nom et prénom de l'enfant
- ⇒ Nom et prénom du parent
- ⇒ Adresse du demandeur
- ⇒ Date de l'inscription
- ⇒ Nom de l'organisation sportive
- ⇒ Montant total de l'inscription



SOCCER AMICAL TERRASSE-VAUDREUIL

Considérant que la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil offre une contribution annuelle au Soccer amical Terrasse-Vaudreuil, la Politique d'aide financière aux activités sportives ne peut être appliquée à une inscription au Soccer amical Terrasse-Vaudreuil.

Le parent d'un enfant inscrit au Soccer amical Terrasse-Vaudreuil **peut** présenter une demande de remboursement de frais d'inscription pour une autre activité figurant à la Liste des sports admissibles à la Politique d'aide financière aux activités sportives, et ce, au cours de la même année fiscale.

ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR ÎLE-PERROT

Sous présentation d'une preuve d'inscription à l'Association de hockey mineur Île-Perrot (AHMIP), le parent recevra un remboursement de 100 \$.

Le parent ayant reçu le remboursement de 100 \$ **ne peut pas** présenter une seconde demande de remboursement pour un autre sport au cours de la même année fiscale.

MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

Lorsque la demande de remboursement répond aux conditions requises, la Municipalité émet un chèque qu'elle achemine par courrier au demandeur. La durée du traitement de la demande peut varier.

LISTE DES SPORTS ADMISSIBLES		
HOCKEY	RINGUETTE	BASEBALL
SOFTBALL	SOCCER	FOOTBALL
PATINAGE ARTISTIQUE	PATINAGE DE VITESSE	NATATION
PLONGEON	ARTS MARTIAUX	KIN BALL
GYMNASTIQUE	BASKETBALL	TENNIS
TIR À L'ARC	DANSE	VOILE

